



Circulaire de rentrée, année scolaire 2026-2027

Une nouvelle année scolaire commence. C'est avec un grand plaisir que je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue, et que je vous remercie de la confiance que vous accordez à l'équipe éducative.

Cette année encore, notre ligne directrice tiendra en deux mots : l'exigence et la bienveillance. Ce cadre est essentiel pour permettre à chaque élève d'acquérir de solides fondamentaux en français et en mathématiques, mais aussi pour développer l'apprentissage des langues, le langage oral et le vivre-ensemble. L'ensemble de nos actions s'inscrira dans notre nouveau Projet d'établissement qui sera publié d'ici les vacances de la Toussaint : **"Une école pour tous, une réussite pour chacun : s'ancrer, s'ouvrir et grandir ensemble"**.

Le début d'année sera marqué par un temps fort exceptionnel : la visite du Pape en France. En lien avec les publications des évêques et de l'Enseignement catholique, ce sera l'occasion de vivre des moments de partage importants pour notre communauté, en parfaite résonance avec notre projet pastoral.

Cet été exceptionnel, que nous avons tout particulièrement vécu ici en Bretagne, a certainement fait le bonheur des enfants et nous a offert de très belles soirées. Cependant, ces conditions climatiques hors normes soulèvent aussi de légitimes questions sur l'avenir. Face à ces enjeux, notre rôle éducatif prend tout son sens.

Ainsi, du côté de la transition écologique, après une première végétalisation réussie de l'une des cours, nous passons à l'étape supérieure. De nouvelles zones seront aménagées en suivant les propositions de nos éco-délégués, élus dès le cycle 3, et grâce au précieux soutien financier des familles et des entreprises. L'engagement de nos éco-délégués dépassera d'ailleurs nos frontières, puisqu'ils partiront au Portugal pour y travailler dans le cadre de notre projet européen Erasmus+ !

Ce programme Erasmus+, véritable levier d'innovation pour notre école, permettra à nos élèves et à notre personnel de vivre des projets communs autour du développement durable, de l'inclusion, du bien-être et de l'ouverture interculturelle.

En maternelle, l'année s'articulera autour du *Petit Prince*, une œuvre poétique et profondément inspirante pour accompagner nos plus jeunes dans leurs apprentissages et leur regard sur le monde.

La culture musicale continuera de résonner dans nos murs. Le dispositif "Orchestre à l'école" se poursuit et, après les CE2, sera proposé aux élèves de CM1 avec la pratique du violon et du violoncelle. Plus largement, de la maternelle au CM2, de nombreuses classes seront initiées à la musique grâce à l'intervention de dumistes. Nous poursuivrons également nos beaux partenariats en Éducation Physique et Sportive (EPS) et en développement durable avec des associations locales, avec le soutien de la CCPI.

Le bien vivre-ensemble, la prévention et la lutte contre le harcèlement restent au cœur de nos priorités éducatives (à travers des actions comme la Journée de la Gentillesse ou l'installation de bancs de l'amitié). Par ailleurs, la protection de l'enfance exige de nous une vigilance et une sensibilité de tous les instants. Soyez assurés de notre rigueur absolue sur ce sujet, qui passe notamment par des protocoles stricts comme la vérification systématique des casiers judiciaires de nos intervenants dont vous, les parents. D'avance merci pour votre coopération.

Durant l'été, l'école a continué à vivre : plusieurs travaux ont été réalisés : création d'un nouveau local pour le dispositif d'adaptation, aménagement d'une salle de convivialité pour les professeurs en élémentaire et d'un nouveau local EPS. Dans le cadre de notre projet de gestion du vivant, la grande nouveauté est l'arrivée de trois nouvelles poules... en espérant qu'elles ne nous pondent pas trop de problèmes de discipline !



Je tiens à remercier la municipalité pour son soutien financier indispensable au fonctionnement de notre mission scolaire, ainsi que pour le bel aménagement de l'allée verte. (J'en profite d'ailleurs pour vous remercier de votre patience face aux désagréments liés aux travaux de l'an dernier !).

Le dynamisme de notre école se traduira cette année encore par de nombreux projets pédagogiques, menés en partenariat avec des artistes, des clubs sportifs et des associations locales, sans oublier le soutien de la Communauté de communes du Pays d'Iroise et de notre si active et précieuse association des parents de l'APEL.

Le contexte actuel nous impose de maintenir les mesures de sécurité renforcées du plan Vigipirate. La sécurité de nos élèves étant l'affaire de tous, je vous remercie de bien vouloir prendre systématiquement quelques secondes pour refermer les portes et les portails derrière vous.

Je souhaite à chacun de vos enfants une excellente rentrée, jalonnée de découvertes, de belles rencontres et guidée par le plaisir d'apprendre.

Florent Bégoc, chef d'établissement

Présentation de l'équipe éducative et de la répartition des classes :

	Classe	Enseignant	Classe	Enseignant	Classe	Enseignant
Site maternelle	PS A	Elodie QUEMENEUR	PS B	Sterenn KERLEGUER (lundi) et Marie-Line SIMON (mardi, jeudi et vendredi)		
	PS/MS A	Anne LE GAC	PS/MS B	Patricia CAM		
	MS/GS A	Katell SIMLER	MS/GS B	Martine MAZE		
Site élémentaire	GS/CP (site élémentaire - GS en maternelle en début d'après-midi)	Estelle MESSIN	CP A	Denise GALLEE	CP B	Morgane NONNOTTE
	CE1 A	Cécile LE REST	CE1 B	Anne Laure FAROU		
	CE2 A	Josiane DENIS (Lundi, mardi, vendredi) et Françoise LAMOUR (jeudi)	CE2 B	Patricia BARBOT	CE1/CE2	Marjorie GOURMEL (lundi, mardi, jeudi) et Françoise LAMOUR (vendredi)
	CM1 A	Christelle DUCRET	CM1 B	Yann PARANTHOEN		
	CM2 A	Caroline TALARMAIN	CM2 B	Marie ROHOU	CM1/CM2	Christelle BLAZE-GELEBART
BILINGUE BRETON	PS/MS (site maternelle)	Christine QUEAU-MORENO	GS/CP (site élémentaire - GS en maternelle en début d'après-midi)	Pauline EICHENBERGER (lundi) et Patricia PASCO (mardi, jeudi et vendredi)		
	CE1/CE2	Laurie HENNEQUIN	CM1/CM2	Caroline LUNVEN - RIOU (lundi et mardi) et Pauline EICHENBERGER (jeudi et vendredi)		
Disposition d'adaptation		Caroline LE DISCORD	ULIS	Marie GUEGUEN		

2 nouvelles professeurs ont rejoint l'équipe : **Sterenn Kerleguer** en PSB 1 jour par semaine, **Marie Guéguen** (dispositif ULIS – Unité localisée en inclusion scolaire)

Au sein de l'équipe, une professeur des écoles stagiaire (en formation et donc en surnombre dans la classe certains jours) : **Blandine Ménez (CM2A)**

L'équipe enseignante est aidée par (en gras les nouveaux visages) :

- 8 ASEM (agent spécialisé des écoles maternelles) : Nathalie Kerboul (PSA), **Leïla Metereau** (PSB), Carine Grijol (PS/MSA), Vanessa Pronost (PS/MSB), Annie Guézénoc (PS/MS bilingue breton matin), Florence Le Bras (MS/GSA matin et sieste des PS), Jeannine Canté (MS/GSA matin), Stéphanie Madec (GS des 2 classes de GS/CP Matin et PS/MS breton milieu d'après-midi).
- Mélina Capitaine, monitrice éducative du CP au CM2

- 14 AESH (auxiliaire de vie scolaire au service d'enfants en situation de handicap) : Valérie Favé, Patricia Lamy, Patricia Glasson, Françoise Dodé, Pascale Roué, Stéphanie Salmon, Amani Houssein, Jocelyne Gonzalez, Caroline Laurin, Jeannice Guilcher, Anne Sophie Mayeux, Delphine Cadour, Ingrid Morel et **Mélanie Pastol**
- Des intervenants en langue anglaise : Ingrid Morel (maternelle), Jeannice Guilcher (élémentaire)
- Un ouvrier d'entretien : Olivier Odrat
- Une équipe de ménage : Carine Grizol, Vanessa Pronost et Nathalie Kerboul en maternelle, Florence Le Bras et Stéphanie Madec en élémentaire
- Une secrétaire : Prisca Brault et une comptable : **Alexandra Bonneaud** (voir plus loin)

Nouveauté : au sein de l'école élémentaire, nous accueillons les bureaux du Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) pour renforcer et fluidifier l'accompagnement de nos élèves à besoins éducatifs particuliers. Conçu pour travailler au plus près des familles et de l'équipe pédagogique, ce nouveau dispositif permet d'évaluer rapidement les besoins et de déployer des solutions d'aide adaptées directement au sein de l'école. Il s'inscrit pleinement dans notre volonté d'offrir à chaque enfant un parcours d'apprentissage véritablement inclusif et bienveillant avec 2 visages connus (Erwan Balcou, professeur spécialisé coordinateur du PAS, Anna Menguy AESH référente du PAS) et une éducatrice spécialisée. Ce dispositif interviendra sur les écoles et les collèges de l'ensemble du Pays d'Iroise dans les écoles privées sous contrat et les écoles publiques.

EcoleDirecte : le lien Famille-Ecole.

Toutes les communications de l'école passeront par ce support. Vous pouvez y accéder par le site <https://www.ecoledirecte.com/> ou à partir des applications sous Android ou AppStore.

L'identifiant et le mot de passe de première connexion restent identiques d'une année à l'autre. Ils sont transmis aux familles dès la validation de l'inscription. En cas de difficulté, demander de nouveau vos identifiants à l'adresse direction@liesse.fr

Vous y trouverez toutes les circulaires diffusées, les mails entre l'école et les familles, les factures, la situation de votre compte, la possibilité de payer en ligne les factures ou/et les repas des enfants et la vie scolaire de votre enfant (pour les mots entre les enseignants et les parents – et inversement, la liste des absences, les sanctions/félicitations)...

Systématiquement, il faudra y réserver les repas à la cantine et la fréquentation de la garderie du soir. La réservation est possible le jour même jusqu'à 8h35 et évidemment peut se faire à l'avance sur plusieurs jours, plusieurs semaines.

Deux situations sont possibles :

- Votre enfant mangera à la cantine tous les jours ou/et fréquentera la garderie du soir tous les jours. Il doit être inscrit à l'année selon le modèle 1 puis vous n'aurez rien à faire SAUF les jours où vous souhaitez le récupérer pour manger ou ne pas le laisser à la garderie (voir modèle 2)
- Votre enfant mange occasionnellement à la cantine ou fréquente occasionnellement la garderie du soir. Il faudra l'inscrire sur le portail à chaque fois (modèle 2). Cela peut être fait plusieurs jours à l'avance jusqu'au jour J à 8h35

Modèle 1 : inscription à l'année

Cliquez sur l'icône **Vos informations**

Sélectionnez **Vos enfants ou votre enfant**

Cliquez sur **Demander une modification**

Cocher le moment à réserver pour l'ensemble de l'année puis valider en cliquant sur **Envoyer la demande de modification**.

Modèle 2 : inscription ou désinscription au jour le jour

Sélectionnez l'un de vos enfants

Sélectionnez **Réservations**

Cliquez le service à réserver ou à annuler

Puis **Valider les modifications**

Horaires à l'école élémentaire (du CP au CM2) :

Matin : accueil en classe à partir de 8h25* – Début de la classe à 8h35 – Sortie à 11h50

Dans la mesure du possible, il est demandé aux enfants de ne pas arriver avant 8h20. Les portes de l'école ouvriront à 8h25.

Les enfants se rendront directement en classe après s'être lavés les mains.

Fermeture des portails à 8h35 et 13h35

Après – midi : accueil à 13h20 – Entrée en classe à 13h30 – Sortie à 16h30

Accueil des enfants sur la cour à partir de 13h15.

Fermeture des portails à 13h35

Cours : les lundis, les mardis, les jeudis et les vendredis

Pas de cours : les mercredis et les samedis

** Les enfants, arrivant sur la cour de l'école avant 8h25, restent sous la responsabilité des parents. Les enfants présents sur la cour avant 8h00 pourront être conduits à la garderie aux frais des familles en application du règlement intérieur.*

Les enfants mangeant à la maison à midi ne sont autorisés à pénétrer sur les cours qu'à partir de 12h30.

Comment se passe la sortie de l'école à 11h50 et 16h30 en élémentaire :

2 possibilités :

- Vous récupérez votre enfant à 11h50/16h30 ou il rentre tout seul. Les enfants munis d'une carte verte ou d'une carte jaune peuvent sortir. Les enfants sans carte sont remis aux parents au niveau des portails (côté rue ou côté collège).
- Le midi, votre enfant mange au restaurant scolaire. Il y sera conduit par le personnel de l'école. Le soir, vous récupérez votre enfant au-delà de 16h30. Les enfants sont conduits et accueillis dans l'espace ludique par la garderie périscolaire municipale (voir plus bas le paragraphe garderie périscolaire municipale). Pas de sortie seul de la garderie sauf décharge signée auprès du service à l'enfant (à la mairie)

Horaires à l'école maternelle (PS à la GS) :

Horaires : 8h35 à 11h50 et de 13h30 à 16h30

Cours : les lundis, les mardis, les jeudis et les vendredis

Pas de cours : les mercredis et les samedis

Pour la sécurité de tous, et en particulier de nos élèves, l'entrée et la sortie de l'école maternelle se font uniquement par la porte avant, sur le parvis sécurisé.

De 7h00 à 8h24 : accueil des enfants par le service de la garderie périscolaire (informations sur la garderie voir plus loin).

De 8h25 à 8h35 : l'accueil pour les élèves de petite, moyenne, grande section se fera dans les classes par les enseignantes.



Les cours commencent à 8h35. Tous les enfants doivent donc être arrivés pour 8h45 dernier délai.

Pour la sécurité des enfants, les portes d'entrée seront verrouillées dès 8h45.

Merci de vous assurer que votre enfant est passé aux toilettes avant de le déposer en classe. Vous pouvez évidemment utiliser ceux de l'école.

Pour les enfants mangeant à la maison, l'accueil commencera à partir de 13h20 jusqu'à 13h30. Les enfants de PS seront à déposer en salle de sieste (en faisant attention à ne pas réveiller les autres enfants), les élèves de MS/GS dans la cour. Pour la sécurité des enfants, les portes d'entrée seront verrouillées dès 13h35.

A 11h50 et à 16h30, les élèves sont à reprendre directement dans les classes auprès des enseignantes (classes de PSA, PSB : à l'entrée de la classe dans le couloir – Classes de PS/MSA, PS/MSB, MS/GSA : par la porte d'accès à la cour de récréation – classe de MS/GSB par la cour puis la porte auprès des toilettes extérieures).

En cas de pluie, tous les enfants sont remis par les portes dans le couloir.

Afin de ne pas perturber la fin des cours et surtout le transfert des enfants à la cantine ou à la garderie, il est demandé à tous les parents des élèves d'attendre le signal du personnel de l'école avant de rentrer dans les couloirs.

Comment se passe la sortie de l'école à 16h30 en maternelle :

2 possibilités :

- Vous récupérez votre enfant à 16h30 en classe auprès de son enseignant.
- Vous récupérez votre enfant au-delà de 16h30. Les enfants sont accueillis en garderie (à droite de la porte d'entrée)

Modalités : voir paragraphe précédent.

Précisions pour les élèves de GS des classes de GS/CP et GS/CP bilingue breton (site élémentaire) :

2 classes de GS/CP sont situées au rez-de-chaussée du bâtiment principal de l'école élémentaire.

Le matin et le soir, la garderie des GS des 2 classes de GS/CP et GS/CP bilingue breton sera assurée comme pour les autres élèves de GS sur le site de l'école maternelle.

L'accueil le matin de 8h25 à 8h35 se feront directement auprès de l'enseignant(e) avec une entrée spécifique pour les GS (porte au maximum à gauche du bâtiment principal. La récupération des enfants à 11h50 et 16h30* se fera directement à la porte extérieure de la classe.

De 11h50 à 13h30 (ou 14h45 selon les classes et les jours), les enfants de GS des 2 classes de GS/CP et GS/CP bilingue breton seront sur le site maternelle pour la restauration. Les enfants ayant mangé à la maison seront à déposer sur la cour des MS et GS sur le site de l'école maternelle.

*à 16h30 : les enfants de GS peuvent être remontés en maternelle avec les enfants de la garderie avec un pédibus. Pour ce service, il convient de prendre au préalable contact avec l'enseignante de la classe.

Garderie périscolaire :

Une garderie municipale est assurée dans les bâtiments de l'école tous les matins à partir de 7h00 et le soir, jusqu'à 19h00, les élèves de maternelle (PS au GS) sont accueillis au sein de l'école maternelle et les élèves d'élémentaire (CP au CM2) dans l'espace ludique sur le site du primaire (local au-dessous de la salle informatique). Afin de pouvoir la fréquenter, il est impératif d'avoir rempli un dossier d'inscription sur le site de la mairie : <https://saint-renan.portail-familles.app/home> . La facturation de ce service est assurée par la mairie de Saint-Renan. **Pour fréquenter la garderie, il est impératif de s'inscrire sur le site <https://www.ecoledirecte.com> :** Pour les garderies du matin, la veille avant 16h00 et pour le soir, le jour J avant 8h35

Les pointages à l'arrivée le matin et au départ le jour se feront directement par les parents sur une tablette numérique. Une avec un code barre vous sera remise par le personnel de garderie lors de votre première utilisation de la garderie (Astuce : garder une photographie de la carte dans son téléphone portable en cas de perte ou dans une application).



Cantine :

Quand votre enfant déjeune à la cantine, il faut l'inscrire au préalable sur le site

Les repas des élèves de PS, MS, GS sont servis à la cantine, allée verte. Les repas des élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et de CM2 sont servis au self du collège Saint-Stanislas.

Le coût du repas pour les enfants est de 4,35 euros. Pour les familles rennaises, une réduction de 10% par enfant pour les familles de 3 ou plus et une aide selon le quotient familial CAF (quotient ≤ 800 euros – prendre contact avec le directeur pour la mise en place de cette réduction).

Les repas consommés seront facturés par le secrétariat de l'école le mois suivant.

Pour tous les enfants de l'école, les repas consommés sont établis à travers le pointage d'une carte individuelle à l'entrée de la cantine et du self.

Dans les fiches de renseignements que vous avez complétées début juillet, vous nous avez indiqué les ALLERGIES ALIMENTAIRES. Elles ont été transmises au gestionnaire de la cantine en cas d'allergies ou de régime.

En cas de modification, merci d'en informer rapidement l'école.

Les goûters, les bonbons à l'école - Le goûter, une affaire qui a la pêche ! J'apporte et je mange des fruits à l'école.

Du CP au CM2, un goûter peut être amené par les élèves s'ils en ont besoin. Dans le cadre national de lutte contre l'obésité, seulement les goûters de fruits (pomme, banane, etc) ou à base de fruits sont autorisés. Pas de biscuits, madeleines, pain au lait...



Pour les anniversaires, il est autorisé d'apporter des bonbons à l'école uniquement à partir du CP. Il convient de les apporter en quantité raisonnable et sous forme distribuable en classe (emballage de préférence). La fête d'anniversaire se fait en classe avec les camarades, c'est un temps de partage (éviter donc les petits sachets qui rentrent à la maison).

Informations au sujet des maladies et hygiène :

Évidemment, chaque parent veillera à ce que son enfant se présente à l'école avec des mains propres et dans une tenue propre, adaptée au milieu scolaire.

D'autre part, nous rappelons aux familles, notamment en maternelle, que la place d'un enfant malade n'est pas à l'école. C'est une question de bon sens pour votre enfant qui ne peut travailler efficacement en étant malade ou se rétablir mais surtout pour les autres enfants et le personnel de l'école : les microbes se transmettent très vite à l'école...

Santé publique, le tabac, les cigarettes électroniques (vaporettes) :

Le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 et le n°2017-633 du Code de la santé publique interdit de fumer ou de vapoter au sein d'un établissement scolaire ou à proximité des élèves.

Stationnement, sécurité – Fermetures du portail à l'entrée de la cour de l'école élémentaire.

A proscrire : le stationnement sur les trottoirs, sur le passage piéton, sur les lignes jaunes. Il gêne la visibilité des véhicules sortant du parking et met en danger les piétons, les enfants.

Il convient de rentrer et de circuler dans le parking de l'école maternelle à vitesse réduite, même hors des horaires de l'école notamment quand vous vous rendez à la garderie.

En maternelle, merci de respecter la place réservée aux personnes à mobilité réduite.

À l'école élémentaire, il est interdit d'entrer dans l'enceinte de l'établissement en voiture durant les horaires scolaires. La barrière d'entrée de l'école est fermée. Si vous devez accompagner votre enfant après un rendez-vous ou venir le prendre avant fin des cours, merci de vous garer sur le parking au niveau de la rue ou à la place réservée aux visiteurs, sonnez au niveau du portail puis entrez pour vous présenter au secrétariat.

L'équipe pédagogique vous invite à la plus grande prudence à proximité de l'école et vous incite à éduquer vos enfants à la sécurité routière.



Traverser le collège pour se rendre à l'école maternelle ou inversement :

La Direction et les professeurs d'EPS du collège demandent aux familles qui seraient amenées à traverser le plateau sportif du collège pour récupérer les enfants de maternelle ou en élémentaire de veiller à ne pas gêner les cours d'éducation physique et sportive des élèves du collège.

Terrain synthétique : il est interdit de le traverser ou d'y jouer lors des entrées et sorties de l'école.

Classes de CP :

Durant les premiers jours de classe, nous conseillons vivement aux parents des enfants de CP de venir les récupérer sur la cour aux heures de sortie, ceci afin d'éviter un stress inutile aux enfants qui ne savent pas toujours où leurs parents les attendent.

Les cartes de sortie (jaunes ou vertes) ne seront remises aux enfants qu'à partir du lundi 21 septembre

Fiches de renseignements, circulaires à remplir :

L'ensemble des documents a été rempli par les familles en ligne en juin sur EcoleDirecte. En cas de modification, modifier les coordonnées directement sur le portail ou en contactant le secrétariat.

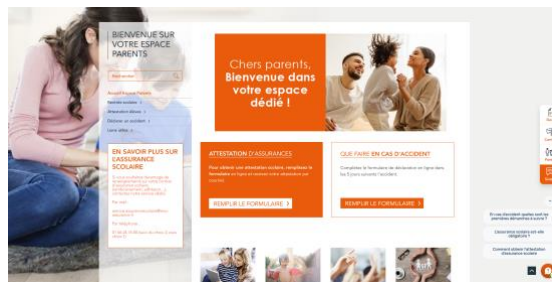
Assurances : assurance individuelle – accident corporel – *aucun document à fournir*

Votre enfant est couvert grâce l'assurance de l'école par une assurance individuelle accident qui protège votre enfant partout, 24h/24 (voir dépliant d'informations en couleur). Cette assurance couvre votre enfant s'il se blesse tout seul ou s'il n'y a pas d'auteur identifié.

L'adhésion à une assurance individuelle accident au moment de la rentrée n'est donc pas nécessaire.

Vous disposez de toutes les informations, vous pouvez télécharger une attestation ou déclarer un sinistre survenant hors temps scolaire à

l'adresse : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>



Assurances : responsabilité civile – *aucun document à fournir*

Il s'agit de l'assurance que les responsables d'un enfant souscrivent pour les dommages qu'il pourrait causer à autrui. Les enfants sont couverts par le contrat personnel de leurs parents (responsabilité civile chef de famille ou multirisques habitation).

Dans le cas où l'assurance de la famille serait défaillante, l'assurance de l'école prendrait le relais. Là encore, vous n'avez plus à fournir d'attestation d'assurance.

Uniquement si votre enfant est responsable d'un accident, nous prendrons contact avec vous pour obtenir les informations nécessaires à propos de votre assurance.

Absences :

Attention, la scolarité est maintenant obligatoire dès l'année des 3 ans (enfant né en 2020 et avant).

En cas d'absence, pour les enfants même dès la PS, les parents doivent impérativement prévenir l'école le matin même avant 9h00, en indiquant le motif. Merci de le faire en priorité par messagerie EcoleDirecte ou à l'adresse : secretariat@liesse.fr (ou à défaut par téléphone : 02 98 84 33 27). Dans le cas où l'école ne serait pas prévenue, l'absence sera signalée, par téléphone, aux parents.

En cas d'absence prévue à l'avance (rendez-vous avec un médecin, par exemple), l'école doit être prévenue dans la mesure du possible 24 heures avant. Utiliser la messagerie EcoleDirecte en prévenant le secrétariat et l'enseignant.

En cas d'absences injustifiées répétées, la direction de l'école est dans l'obligation d'en informer les services de l'Etat.

Médicaments :

La prise de médicaments à l'école est strictement réservée aux cas ne pouvant être traités d'une autre manière (prise avant et après la classe). Un certificat médical indiquant la posologie est alors fourni au directeur ou à une enseignante avec les médicaments et une autorisation écrite des parents autorisant le personnel de l'école à administrer le médicament. **Les enfants ne doivent donc avoir aucun médicament à leur portée.**

La prise de médicaments régulière ou certaine pathologie ou allergie nécessite la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI). Il convient dans ce cas de prendre rapidement contact avec le Directeur de l'école. Si votre enfant a bénéficié d'un PAI durant l'année scolaire précédente, merci de transmettre rapidement le document réactualisé à la direction de l'école.

L'éducation physique et sportive est obligatoire. Des dispenses temporaires peuvent être accordées sur présentation d'un certificat médical ou d'un message envoyé à l'enseignant de votre enfant par EcoleDirecte.



Le règlement et la charte informatique :

A destination des élèves de l'école élémentaire, l'équipe éducative a élaboré un règlement de l'école et une charte informatique. Nous vous demanderons de les lire très attentivement avec votre enfant et d'en discuter. Puis de le signer avec votre enfant. Ce règlement et cette charte sont des documents pédagogiques à destination des enfants. Le règlement intérieur complet et la charte complète seront disponibles sur EcoleDirecte, notre site internet ou au secrétariat de l'école.

Chaque établissement scolaire est en lien avec un enseignant référent qui :

- ☞ reçoit les familles qui souhaitent être renseignées sur les possibilités de scolarisation des enfants handicapés
- ☞ conseille les familles sur les démarches à effectuer auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
- ☞ réalise chaque année une évaluation du projet personnalisé de scolarisation (PPS) dans le cadre d'une réunion d'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) réunissant la famille, l'équipe pédagogique et les partenaires extérieurs. L'enseignant référent adresse un compte rendu de cette rencontre à la Maison départementale des personnes handicapées.

Pour notre établissement scolaire, l'enseignant référent est : Madame Chrystèle Vince

Mail : chrystele.vince@enseignement-catholique.bzh ou téléphone : 06 32 29 08 30

Eveil à la foi, culture religieuse et catéchèse :

Un temps d'éveil à la foi ou de culture religieuse est proposé à tous les enfants de l'école. En maternelle, les temps d'éveil à la foi se font par temps fort. A partir du CP, une heure de l'emploi du temps est réservée à ce temps de culture religieuse. Ces temps ne sont pas des temps de catéchèse.

A partir du CE2, les familles ont le choix entre poursuivre de la culture religieuse ou commencer la catéchèse, en lien au sein de la paroisse. *Choix fait début juillet sur EcoleDirecte.*

Les familles, qui ne souhaitent pas que leur enfant, participent au temps de culture religieuse organisé par l'école doivent en informer par écrit le directeur de l'école. La famille récupérera alors son enfant pendant ce temps.

Protection des données personnelles des élèves et des parents / responsables légaux (RGPD) :

Cette information s'adresse aux parents ou responsables légaux des enfants mineurs.

La protection de votre vie privée et de celle de votre enfant est, pour nous, d'une importance capitale.

Afin de pouvoir remplir nos missions d'enseignement, l'inscription d'un élève dans l'Etablissement nous amène à traiter un ensemble d'informations que vous nous aurez fournies ou qui nous seront communiquées dans le cadre du cursus scolaire, ces informations constituent des Données à Caractère Personnel.

Ces données ne sont accessibles et traitées que par les membres du personnel de l'Etablissement. Ils sont sensibilisés à la confidentialité de ces données, à une utilisation légitime et précise, ainsi qu'à la sécurité de celles-ci.

Le traitement est licite, loyal et légitime. Nous traitons vos données en conformité avec toutes les lois applicables concernant la protection des données et de la vie privée, en ce compris le « RGPD » - Règlement Général sur la Protection des Données (EU) 2016/679.

Les données sont collectées pour des finalités déterminées et légitimes, c'est à dire soit sur base de votre consentement, soit parce que cela est nécessaire à l'exécution de la mission d'enseignement et du contrat de confiance passé entre l'établissement scolaire, les parents, l'élève, en vue de la scolarité/formation de ce dernier, soit en vertu d'une obligation légale, ou encore parce que le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique, ou enfin parce que le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi l'Etablissement.

Les données collectées à votre sujet peuvent inclure l'identification générale et informations de contact, des numéros d'identification émis par les autorités gouvernementales, des informations financières, des informations nous permettant d'exercer nos missions d'enseignement ou liées au projet pédagogique ou d'établissement, des informations médicales pouvant avoir une incidence sur la scolarité de l'élève lui-même ou sur l'organisation de l'établissement scolaire.

Votre consentement est au même moment sollicité pour la collecte et le traitement de ces données. Il est essentiel que ces données soient à jour. Pour ce faire, vous vous engagez à nous communiquer toute modification utile.

Les finalités poursuivies exclusivement par le traitement de ces données sont d'assurer la gestion administrative ainsi que la gestion pédagogique et les missions de l'enseignement. Nous utiliserons ainsi vos données pour vous contacter en lien avec la scolarité de votre enfant et pour traiter avec vous les différents aspects de la vie scolaire de votre enfant (courrier, factures, assurances, etc...).

Le transfert de données à des tiers se fait à des fins strictement non commerciales et strictement limité au bon suivi de la scolarité de votre enfant (administration, collectivités...).

Les données personnelles que vous nous avez confiées sont conservées aussi longtemps que votre enfant est scolarisé dans l'établissement scolaire. Les données relatives à la scolarité de votre enfant sont conservées dans l'établissement conformément aux dispositions légales, et au plus durant 50 ans en archives publiques.

L'établissement prendra les mesures techniques, physiques, légales et organisationnelles appropriées qui sont en conformité avec les lois en matière de vie privée et de protection des données applicables.

Vous disposez de droits par rapport aux données que nous avons collectées à votre sujet et au sujet de votre enfant. Il s'agit des droits suivants, et ce dans les limites mentionnées dans la réglementation et en fonction des finalités justifiant le traitement:

- Droit à l'information ;
- Droit d'accès aux données ;

- Droit de rectification des données ;
- Droit à la suppression des données ;
- Droit à la restriction des données ;
- Droit à la portabilité des données ;
- Droit d'opposition à un traitement de données et ce en motivant spécifiquement votre demande, tenant compte que le responsable de traitement peut démontrer qu'il existe des motifs légitimes et impérieux qui justifient le traitement contesté et ce bien évidemment en conformité avec la réglementation.

Pour exercer ces droits, il vous suffit d'adresser un courriel ou un courrier à l'adresse de contact de l'établissement dans laquelle vous mentionnez précisément l'objet de votre demande. Cette demande sera signée, datée et accompagnée d'une copie recto/verso de votre carte d'identité.

Contribution scolaire – facturation :

La circulaire vous a été remise début juillet et consultable sur EcoleDirecte, partie Documents.

Le conseil d'administration de l'OGEC a décidé de modalités de facturation suivante :

- Une facture sera établie tous les mois du mois de septembre à juillet (10 factures)
- Les familles peuvent choisir le paiement par prélèvement ou carte bancaire sur le site EcoleDirecte (ou à défaut par chèque auprès du secrétariat).
- Les familles ayant choisi le mode de prélèvement seront averties par la facture du montant du prélèvement suivant.
- La cantine sera facturée au mois N+1
- La participation aux sorties scolaires est facturée par l'intermédiaire d'une forfait unique et mutualisé de 8 euros par mois. Les coûts des voyages en CM1 et CM2 seront facturés de manière mensuelle également.
- Aucun autre frais ne sera plus facturé en plus de ces frais cités précédemment.
- Les frais de scolarité sont de 37 euros pour tous les enfants.
- La caisse de solidarité de l'école est pérennisée. Des facilités de paiement peuvent être accordées, si nécessaire, sur demande au Directeur de l'école.

Horaires du secrétariat-comptabilité :



Le secrétariat est ouvert de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 17h00 le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

La comptabilité est ouverte le lundi après-midi de 13h30 à 17h, le mardi et le jeudi de 8h15 à 11h45 et 13h30 à 17h00

Prisca Brault (secrétaire) et Alexendra Bonneaud (comptable) sont à votre disposition pour toute question concernant la facturation, les changements exceptionnels de dernières minutes pour la cantine, la garderie. Elles assurent l'accueil téléphonique et transmettent l'information.

Le secrétariat est joignable à l'adresse : secretariat@liesse.fr.

La comptable est joignable à l'adresse : comptable@liesse.fr

Relation école – familles – DATES à retenir :

Les enseignants et moi-même sommes à votre disposition. En cas de nécessité, vous pouvez prendre rendez-vous au moins la veille. Par ailleurs, afin de faire plus ample connaissance, les enseignants et moi-même vous rencontrerons au cours d'une réunion regroupant les classes d'un même niveau qui se dérouleront dans les semaines qui viennent, en voici les dates :

Classes concernées				Date de la réunion	Horaire	Lieu
PSA	PSB	PS/MS breton		vendredi 18 septembre	18h00	salle de motricité, maternelle
PS/MSA	PS/MSB			vendredi 25 septembre	18h00	salle de motricité, maternelle
MS/GSA	MS/GSB			vendredi 25 septembre		
CPA	CPB	GS/CP breton	GS/CP	mardi 29 septembre	18h00	salle multifonctions, élémentaire
CE1A	CE1B			mardi 15 septembre	18h00	salle multifonctions, élémentaire
CE2A	CE2B	CE1/CE2 breton	CE1/CE2	jeudi 24 septembre 2026		
CM1A	CM1B			Jeudi 10 septembre	18h00	salle multifonctions, élémentaire
CM2A	CM2B	CM1/CM2	CM1/CM2 breton	jeudi 17 septembre	18h00	salle multifonctions, élémentaire
Assemblée générale APEL				Mardi 22 septembre	20h00	salle multifonctions, élémentaire

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le chef d'Établissement, Florent Bégoc

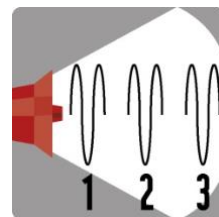
Information des familles : les bons réflexes en cas d'accident majeur**En cas d'alerte**

Signal émis par des sirènes :

3 cycles d'alerte (son montant et descendant)

Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,

Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.



Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.



FREQUENCE France Bleu : 99,3 Mhz

FREQUENCE France Info : 105,5 Mhz

FREQUENCE France Inter : 88,3 Mhz



N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.



Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).